DLP 23-4-69 918701

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) DEUX-SEVRES -VIENNE
Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

SUPPLEMENT N° 3 AU BULLETIN N° 103 d'AVRIL 1969

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions climatiques sont redevenues favorables à la Tavelure et, les ascospores étant très nombreuses, la période actuelle est très dangereuse. La végétation s'est accrue depuis le traitement conseillé dans la note du 10 avril et la protection a été considérablement diminuée par les pluies. En conséquence, il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dès réception de cette note.

Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, effectuer également un nouveau traitement dès réception de cette note sur toutes les variétés cultivées en forme basse. Sur la variété Reinette Clochard cultivée en forme haute tige, attendre une prochaine note pour intervenir.

TAVELURE DU POIRIER - Les conditions climatiques sont devenues également favorables. Terminer d'urgence le traitement conseillé dans le bulletin du 18 avril.

VIGNE

BLACK-ROT - Dans le vignoble du Haut Poitou (Neuville-de-Poitou), les germes dangereux sont arrivés à maturité et des attaques pourront se produire dès que la vigne aura atteint un stade sensible. Ces germes sont très nombreux compte tenu de l'importance des attaques de 1968. Il y a donc lieu :

- d'éliminer de toute urgence le plus grand nombre de germes possibles en enfouissant par un labour les grappes demeurées sur le sol.
- de se préparer à effectuer un premier traitement dans un proche délai.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

OIDIUM DU POMMIER - On pourra profiter du traitement anti-tavelure pour assurer la protection contre l'Oïdium sur les variétés sensibles.

CHENILLES DEFOLIATRICES et ARAIGNEE ROUGE - Se reporter à la note du 18 avril.

CLOQUE ET MONILIA DU PECHER - Effectuer un nouveau traitement avec l'un des fongicides organiques de synthèse indiqués dans l'édition spéciale.

MONILIA ET GNOMONIA DU CERISIER - Effectuer également une nouvelle application.

PROTECTION DES ABEILLES

Se reporter à la note du 10 avril.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 21 AVRIL 1969.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX